

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 7 décembre 2023

9. Crédit d'engagement de CHF 423'000.00 TTC pour la réalisation des chemins du Rêche nord et de Maupras est – Décompte final : information (C. Ferrier)

Explications

Lors de sa séance du 18 septembre 2013, le Conseil général avait approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 423'000.- TTC pour l'aménagement des chemins du Rêche nord et de Maupras est sur la base de l'estimation des travaux du 11 juin 2013.

L'arrêté du Conseil général a été contesté par voie de recours administratif auprès de la Préfecture du Jura bernois. Après 3 ans de procédure, le Tribunal administratif, dans son jugement du 28 juin 2016, a rejeté le recours et confirmé la validité de la décision communale concernant la participation des propriétaires fonciers.

Pour répondre en partie aux riverains, un projet réévalué a été développé, notamment avec l'abandon de l'éclairage public. Il a été approuvé par le Conseil municipal le 12 février 2018 et a fait l'objet d'un permis de construire le 12 septembre 2019.

Selon la mise à jour de l'estimation du coût des travaux du 17 octobre 2018, ceux-ci se montaient à CHF 150'000.- TTC. C'est sur cette base qu'une proposition de répartition des coûts a été envoyée aux riverains par courrier le 7 décembre 2018.

Les travaux se sont déroulés dans le courant de l'année 2020. Malheureusement, il s'est rapidement avéré que l'état des canalisations et du système de drainage avait été sous-évalué. Il a donc fallu engager des travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal a maintenu le montant de la participation des riverains, précisé dans le courrier du 7 décembre 2018. En effet, une partie de l'équipement avait déjà été financée par chaque propriétaire lors de la construction des bâtiments.

Les montants TTC des études, des travaux et des contributions se présentent comme suit :

	Coûts	Contributions
Études	CHF 66'057.65	
Travaux	CHF 280'332.55	
Taxes	CHF 200.00	
Contribution des propriétaires		CHF 116'631.90
Montant à charge de la Commune		CHF 229'958.30
Total	CHF 346'590.20	CHF 346'590.20

Conclusion

Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 423'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement.

CONSEIL MUNICIPAL